Image not found or type unknown

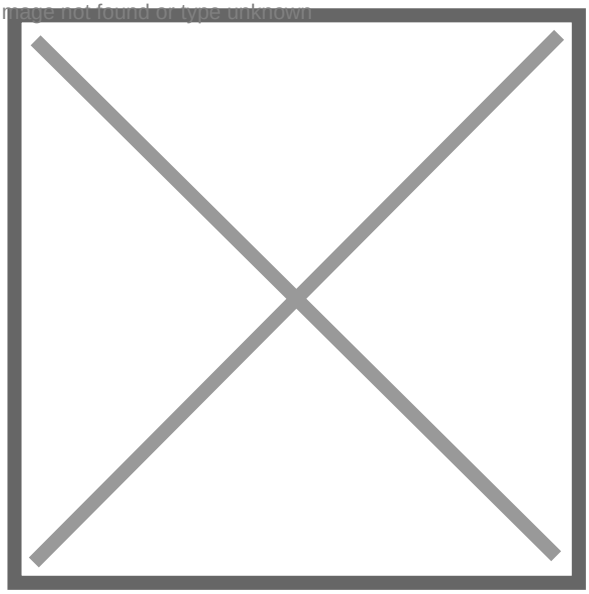

Litige montant payé en espèces

Par **Loic28**, le **22/12/2018** à **14:54**

Bonjour,

Dans le cadre d'un litige civil entre 2 particuliers, s'il y a un désaccord sur le montant payé en espèces et sans reçu, la justice peut-elle demander :

1) A l'acheteur de présenter un justificatif de la provenance des fonds ou une preuve de retrait

2) Au vendeur de présenter tous ses relevés de comptes.

Merci

Par **morobar**, le **22/12/2018** à **15:03**

Bonjour,
Le juge va examiner l'affaire sous l'angle de l'artcile 1353 du code civil:
==
Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.
Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.
==
Et chacun apportera les éléments probants, obtenus loyalement, à l'appui de sa demande.
Les suggestions que vous exposez ne prouvent rien du tout.
Un retrait d'espèce en banque peut aussi bien servir à jouer au poker, à payer un une dette, une prostituée…

De même la réception d'espèces n'implique pas leur dépôt sur un compte bancaire.

Par **Loic28**, le **22/12/2018** à **16:00**

Bonjour,

Et un dépôt d'espèces ne prouve pas que c'est en lien avec une vente.

Par contre je n'ai pas compris, si l'acheteur va en justice et dit avoir payé 10 000€ alors qu'il en a payé la moitié, il peut demander les relevés de comptes pour y vérifier si des versements ont été effectués afin de prouver ses dires?

Par **morobar**, le **23/12/2018** à **08:07**

Je pense avoir été clair.
Si le vendeur n'a effectué aucun dépôt en banque, il va alors dire n'avoir rien reçu, "que dale", "nada "??

Par **Loic28**, le **23/12/2018** à **18:16**

Et si le vendeur dépose un montant supérieur?

Par **Visiteur**, le **23/12/2018** à **21:13**

Vous parlez du paiement relatif à cette affaire ?

https://www.experatoo.com/litiges/acheteur-accuse-vices-caches_160582_1.htm

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés